LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Vu le Code de l'éducation :

Vu le Code de la recherche ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2024-51 portant création de l'unité mixte ad hoc UA15 et nommant Monsieur Georges LUTFALLA directeur ;

Vu la décision Inserm n° 2024-350 portant fin de fonction de Georges LUTFALLA, directeur de l'unité mixte ad hoc UA15 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 13 octobre 2023 ;

Vu la délibération de la commission recherche : 2024-07-10-05 : Avis sur la nomination de la direction de l'UMR LPHI ;

DECIDENT:

Article 1 : Madame Rachel CERDAN est nommée directrice de l'unité mixte ad hoc UA15 intitulée « Laboratoire sur les interactions hôte-pathogènes / Laboratory of Pathogens and Host Immunity – LPHI », jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er août 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

